



Lancement du comparateur public des tarifs bancaires en France

Le 1^{er} février, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, a lancé le premier comparateur public et gratuit des tarifs bancaires sur internet. Le Ministre a chargé le CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) de créer et de gérer ce comparateur en ligne qui permet aux consommateurs de comparer gratuitement les principaux frais bancaires. Ce site, mis à jour chaque semaine, porte sur 11 tarifs de l'extrait standard de l'Observatoire des Tarifs Bancaires (OTB) des 155 principaux établissements de crédit et prestataires de services de paiement exerçant en France, soit 98 % du marché. Il compare par exemple l'abonnement à des services de banque à distance, les coûts d'une carte de paiement à débit immédiat ou différé, les frais de retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque, la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA, ou les frais de tenue de compte. Le site accessible sur ordinateur, téléphone mobile ou tablette propose des comparaisons par département via un accès anonyme et immédiat à des données impartiales mises à jour en temps quasi réel.

Pour Michel Sapin « Ce site permettra à tout le monde de comparer gratuitement les tarifs des services de base, comme les virements, les prélèvements ou les cartes bancaires afin de faire en sorte que la concurrence s'exerce dans de bonnes conditions ». En améliorant les possibilités de comparaison du consommateur et la concurrence, le gouvernement souhaite notamment favoriser la mobilité bancaire. Pour Michel Sapin « Favoriser la mobilité bancaire permet de baisser les prix des services bancaires et d'améliorer leur qualité. » C'est à la mise en place de ce cercle vertueux que le comparateur veut participer. Les tarifs des établissements bancaires des DOM sont inclus dans le comparateur.

Le comparateur public des principaux tarifs bancaires : <http://www.tarifs-bancaires.gouv.fr/>

Le dossier de presse : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20423.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Banque de France

Focus N°15 - La liquidité des marchés : mythe et réalité

L'évolution en cours du fonctionnement des marchés obligataires s'accompagne de la perception d'une dégradation structurelle et générale de leur liquidité, porteuse de risques pour la stabilité du système financier. Ce Focus montre que la réalité est plus nuancée et que la dégradation n'est pas forcément là où l'on croit. Ainsi, les indicateurs traditionnels apparaissent, par exemple sur les titres de dette souveraine, en contradiction avec la perception des acteurs. L'altération de la liquidité concerne certains segments de marché plus que d'autres et affecte davantage sa volatilité et son niveau moyen que son prix. Elle est alimentée en outre par des facteurs conjoncturels et structurels dont l'impact sur la robustesse du système financier devra être apprécié à moyen terme. La période de transition actuelle peut néanmoins conduire à une organisation plus efficace des marchés obligataires, à une offre de services de liquidité plus résistante aux chocs et dont le prix reflète mieux la réalité des risques engagés, et enfin à un renforcement de la gestion par les investisseurs du risque d'assèchement de la liquidité. Des actions, tant des pouvoirs publics que des acteurs des marchés, pourront utilement aider à la matérialisation de ce scénario favorable.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/Focus-15.pdf

Union européenne

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,4 % en décembre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,5 % enregistré en novembre 2015 et à celui de 11,4 % de décembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis septembre 2011. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,0 % en décembre 2015, stable par rapport à novembre 2015 et en baisse par rapport au taux de 9,9 % de décembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible dans l'UE28 depuis juin 2009. Eurostat estime qu'en décembre 2015, 21,944 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 16,750 millions dans la zone euro. Par rapport à novembre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 52 000 dans l'UE28 et de 49 000 dans la zone euro. Comparé à décembre 2014, le chômage a baissé de 2,026 millions de personnes dans l'UE28 et de 1,501 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en décembre 2015 ont été enregistrés en République tchèque et en Allemagne (4,5 % chacun), à Malte ainsi qu'au Royaume-Uni (5,1 % chacun, donnée d'octobre pour le Royaume-Uni). Les taux de chômage les plus élevés ont été relevés en Grèce (24,5 % en octobre 2015) et en Espagne (20,8 %).

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2016-73 du 29 janvier 2016 relatif au service d'aide à la mobilité bancaire mentionné à l'article L. 312-1-7 du code monétaire et financier et aux plans d'épargne-logement inactifs mentionnés à l'article L. 312-20 du même code

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941379&categorieLien=id>

Décret n° 2016-66 du 29 janvier 2016 instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de l'information stratégique et de la sécurité économiques »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031940456&categorieLien=id>

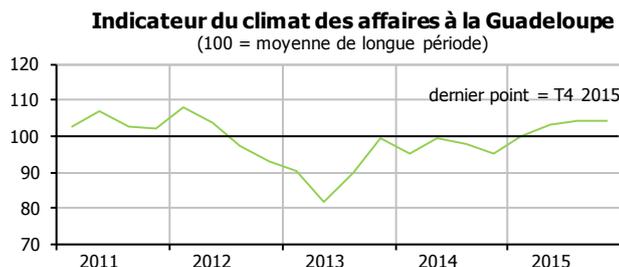
SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Stabilité du climat des affaires

L'indicateur du climat des affaires (ICA) se stabilise au quatrième trimestre après trois trimestres consécutifs de hausse. À 104,2 points, il reste au-dessus de sa moyenne de longue période et au plus haut depuis juin 2012.

Les anticipations négatives des professionnels sur le trimestre à venir pèsent sur l'indicateur. En revanche, l'appréciation positive portée par les chefs d'entreprise sur le trimestre écoulé, en particulier sur l'activité, les délais de paiement et les postes de gestion, permet le maintien de l'indicateur à un niveau favorable.

Les prévisions d'investissement pour les douze prochains mois restent favorablement orientées pour le deuxième trimestre consécutif.



Source : Enquête de conjoncture IEDOM

Médiation du crédit aux entreprises : situation au 31 décembre 2015

La Médiation du crédit aux entreprises vise à faciliter le dialogue entre les entreprises d'une part et les établissements de crédits et sociétés de financement d'autre part. Elle a pour mission de recommander des solutions en cas de difficulté pour l'obtention et le maintien de crédits ou de garanties. Elle peut également, en cas de difficulté en matière de crédit interentreprises, établir les conditions d'un dialogue entre l'entreprise et les assureurs crédits ou les sociétés d'affacturage et recommander des solutions. La Médiation du crédit aux entreprises peut être saisie par toutes les entreprises non financières qui rencontrent des difficultés de financement. L'accord de place du 27 avril 2015 a renouvelé le dispositif jusqu'à fin 2017 et étendu son champ d'application aux adhérents de l'Association française des Sociétés Financières (ASF).

À fin 2015 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif (2008), 227 entreprises ont saisi le médiateur en Guadeloupe, dont 25 de Saint-Martin et 2 de Saint-Barthélemy. Parmi ces dossiers, 151 ont été instruits et clôturés, avec un taux de succès de 33 %. Depuis son lancement en novembre 2008, le dispositif, a permis de débloquer 16,9 millions € de crédits et de préserver 1 733 emplois. Dans 98 % des cas, les demandes de médiation ont été formulées par des TPE ou des PME de moins de 50 salariés et concernent principalement le secteur tertiaire. Les montants des encours de crédits traités en médiation sont inférieurs à 50 000 € dans 47 % des cas.

Pour saisir la médiation du crédit, il suffit de constituer un dossier sur le site unique : <http://www.mediateurducredit.fr/>

Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe a publié la note « Premières Tendances » relative au 4^e trimestre 2015. Cette note est téléchargeable librement sur le site : <http://www.iedom.fr/>

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Octroi de mer : Nouvelle grille tarifaire

Le 25 janvier 2016, le conseil régional a voté l'abrogation de la délibération n°CR/15-1305 du 19 novembre 2015 et l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire. Ce vote est intervenu suite aux réactions de socioprofessionnels, de représentants des importateurs et du Conseil économique et social régional. Ils redoutaient que l'application au 1^{er} janvier 2016 de la grille tarifaire adoptée le 19 novembre dernier, ait pour effet l'augmentation des prix à l'importation de certains produits. Cette décision, prise à titre conservatoire, marque le début d'une large concertation avec les socioprofessionnels, d'une durée de 2 à 3 mois, devant déboucher sur l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire.

Canne : Signature de la convention cadre 2016-2022

Le 22 janvier 2016, le préfet de la Guadeloupe, Jacques Billant, a signé, avec l'interprofession de la canne à sucre, la nouvelle convention cadre 2016-2022 d'accompagnement public de la filière. Elle succède à la précédente convention expirée en septembre 2015 et vise à garantir la pérennité de la filière canne-sucre. La convention précise le cadre d'intervention pour les deux prochaines campagnes et convient d'une reprise des discussions en 2017 pour les cinq campagnes suivantes, ceci pour tenir compte des futures évolutions liées à la libéralisation du secteur sucrier européen en octobre 2017. Ainsi, l'aide économique nationale à la tonne de canne sera revalorisée de 5,5 € par tonne en intégrant dans la formule de paiement l'augmentation conjoncturelle attribuée à titre exceptionnel en 2014 et 2015. Cette aide sera modulée en fonction du nombre de tonnes de cannes livrées et en fonction de la richesse saccharine. Aussi, afin de mieux orienter la filière vers la qualité, une majoration de 5 % de l'aide pour les cannes de plus de 10 % de richesse saccharine et une dégressivité de 5 % pour les cannes de moins de 7,5 % de richesse sera introduite. De nouvelles aides incitatives aux pratiques respectueuses de l'environnement seront également mises en place.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Création de la nouvelle Chambre détachée du tribunal pour les Îles du nord

Le décret ministériel du 31 décembre 2015 marque la création de la chambre détachée du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Basse-Terre pour les Îles du nord. La présidence de cette nouvelle chambre est confiée au juge Gérard Ergon-Reverseau. L'objectif étant de désengorger le TGI et de faciliter l'accès au droit aux justiciables de ces deux îles. L'ouverture effective de la nouvelle chambre est prévue en février 2017 au terme des travaux d'agrandissement du palais de justice de Marigot.

Saint-Martin : l'Europe s'engage pour la coopération transfrontalière

La commission européenne a adopté le nouveau programme de coopération transfrontalière couvrant l'ensemble de l'île de Saint-Martin. Le budget total du programme pour la période 2014-2020 atteint 12 millions d'euros, dont 10 millions d'euros financés par les Fonds Européens de développement Régional (FEDER). Les deux axes prioritaires mis en avant sont, de protéger l'environnement et d'améliorer les infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et de protéger la biodiversité et les écosystèmes du lagon de Simpson Bay.

Saint-Barthélemy : bilan du trafic de passagers en 2015

Au port

En 2015, le Port de Gustavia affiche une augmentation de sa fréquentation, tant dans le secteur de la plaisance que dans celui du transport de passagers. En cumul annuel, 5 644 navires de plaisances ont fait escale sur l'île, soit une hausse de près de 13 %, transportant 38 726 passagers (+20,5 % par rapport à 2014). Le trafic de passagers inter-îles suit la même tendance. Sur l'année, 3 057 escales de ferries ont été enregistrées (+2 % en glissement annuelle), soit le plus haut niveau sur les dix dernières années. Le nombre de passagers transportés par ferry s'établit à 181 535 en 2015, soit une hausse de 8,7 % par rapport à l'année précédente. L'activité de croisière se maintient à un niveau élevé, 10 paquebots supplémentaires ont fait escale (207 au total) et 127 294 croisiéristes ont transité au port de Gustavia.

À l'aéroport

En 2015, l'aéroport de Saint-Barthélemy Rémy de Haenen enregistre sa cinquième année consécutive de croissance : depuis 2010 le nombre de passagers a augmenté de 29,5 %, avec pour la première fois depuis l'année 2000 le franchissement du seuil des 180 000 passagers. 180 105 passagers commerciaux ont transité par l'aéroport, soit une croissance de 6,9 % par rapport à 2014. Le dynamisme du trafic international (+7,4 %) avec 136 815 passagers et du trafic national (+5,4 %) à 43 282 passagers explique cette évolution. Au terme de l'exercice 2015, le nombre de mouvements d'avions s'établit à 35 555, en hausse de 3,2 %.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE				Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Décembre 2015	129,9 128,0	0,2 % 0,2 %	-0,2 % 0,2 %
Demandeurs d'emploi (Source : Dieccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Décembre 2015	57 090	-0,5 %	-0,6 %
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Décembre 2015	16,2 244,9	- -	13,5 % -0,5 %
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Décembre 2015	428	42,7 %	7,8 %
Vulnérabilité des ménages (Source : Jedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Cumul annuel Décembre 2015	4 081 19 350 485	- -2,5 % 3,0 %	-1,7 % -2,7 % 47,9 %

INDICATEURS SECTORIELS				Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Décembre 2015	193 236	46,5 %	7,6 %
			Cumul annuel	2 005 015	-	2,4 %
Trafic maritime (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Décembre 2015	250 027 86 016	-15,3 % 51,4 %	7,2 % -9,1 %
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Janvier 2016	1 312	-54,7 %	-3,7 %
			Cumul annuel	1 312	-	-3,7 %
Consommation de ciment (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Janvier 2016	14 690	-7,6 %	-2,9 %
			Cumul annuel	14 690	-	-2,9 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2016 - JORF du 27/12/2015

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/16)

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	0,75%	0,75%	1,25%	1,50%	0,50%
Autres cas :	1,01%	* hors prime d'Etat			

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1290%	-0,1270%	-0,1270%	-0,2280%	-0,2290%	-0,1620%	-0,0890%	0,0150%

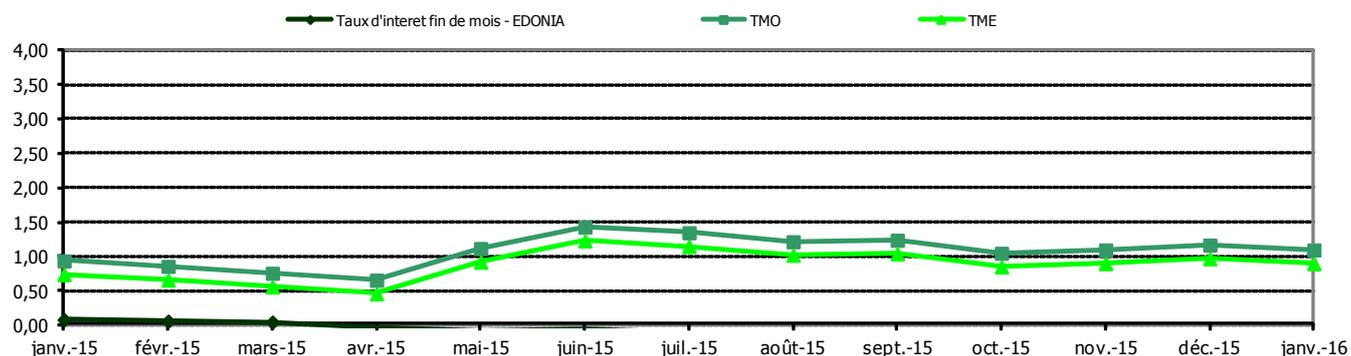
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Octobre	Novembre	Décembre	janvier	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
0,85%	0,90%	0,97%	0,90%	1,05%	1,10%	1,17%	1,10%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} janvier 2016)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,96%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,27%
Prêts à taux variable	3,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,83%
Prêts-relais	4,25%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,43%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,99%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,56%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,61%	Découverts en compte	13,43%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

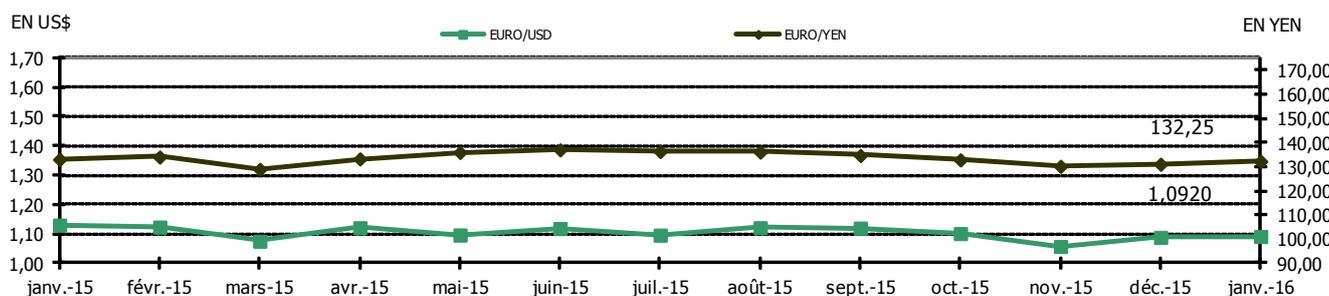
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0920	EURO/ZAR (Afrique du sud)	17,4927	EURO/SRD (Surinam)	4,3327
EURO/JPY (Japon)	132,2500	EURO/BWP (Botswana)	12,3937	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9388
EURO/CAD (Canada)	1,5363	EURO/SCR (Seychelles)	14,9550	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,6559
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7641	EURO/MUR (Maurice)	39,0467	EURO/BBB (La Barbade)	2,1661
EURO/SGD (Singapour)	1,5550	EURO/BRL (Brésil)	4,4294	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,9436
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5101	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,8149	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3474,8271	EURO/XCD (Dominique)	2,9243	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achévé d'imprimer le 23 février 2016 - Dépôt légal : février 2016 - ISSN 1240-3806